

DEPUIS 1938



BULLETIN D'INFORMATION

Edition du 15 juin 2007

ETAT DE GRACE ET CIRCONSPCTION

Les résultats électoraux français ont finalement offert aux nouveaux gouvernants les pouvoirs les plus étendus pour déployer leur action... avec les habituels risques d'indiscipline des larges majorités. De telles situations ont déjà été rencontrées par le passé. Plus singuliers sont le volontarisme et la célérité officiellement affichés cette fois-ci. Que l'on s'en réjouisse ou que l'on s'en inquiète, il y aura des réformes, et à court terme ! Pourtant, des effets d'annonce pas toujours maîtrisés aux modalités finales de mise en œuvre, des écarts notables pourraient apparaître. En effet, même si l'environnement économique mondial est aujourd'hui porteur, les contraintes qui pèsent sur les politiques publiques françaises n'ont pas été levées par la magie de la seule élection. Au plan des finances publiques, notamment, tant que les voies et les moyens de la réduction des dépenses n'auront pas été trouvés, le miracle ne devrait pas s'accomplir et les réductions d'impôt promises conserveront, pour le contribuable, la couleur de simples transferts d'un impôt à l'autre (moins d'ISF, d'impôt sur le revenu ou de droits de succession contre plus de TVA). Un avantage collectif est attendu en termes de dynamisme d'ensemble. Mais à l'échelle individuelle, l'effet pourrait être assez aléatoire. L'on patientera donc encore un peu avant de bouleverser les stratégies personnelles déjà en place.

Pascal MARTIN-RETORD

Résultat et trésorerie

Il est parfois surprenant de s'entendre annoncer pour son entreprise un résultat semblant en décalage notable par rapport à l'évolution perçue de sa trésorerie.

En plus du bilan et du compte de résultat, il existe un tableau dit des « flux de trésorerie » dont la vocation est de livrer la clé de cette intrigue. Non obligatoire en droit français, ce tableau n'est pas systématiquement produit. Pourtant, l'éclairage limpide qu'il apporte sur les finances de l'entreprise justifierait dans bien des cas son établissement. Bien davantage que le bilan et le compte de résultat, il explique « où est passé l'argent ». N'hésitez pas à le demander : l'essayer, c'est bien souvent l'adopter.

Frais généraux

La question nous est souvent posée des limites normales qui seraient fixées en matière de déduction des frais généraux. Il est donc utile de rappeler que de telles limites n'existent pas sous cette forme. La référence centrale demeure la notion de bien ou de service nécessaire à l'exploitation de l'entreprise. Pour chaque achat (décoration, voyage, frais de restauration, logement, matériel, service,...), il convient de se ménager la possibilité de prouver que cet achat est bien nécessaire à la bonne marche de l'entreprise. Une bonne question à se poser pour faire le tri : accepteriez-vous que la même dépense soit engagée par un salarié que vous auriez délégué pour vous remplacer ?

Fermeture du cabinet en août

Comme les années précédentes, et pour éviter un fonctionnement partiel durant plusieurs semaines, le site de Chambéry sera fermé pendant les deux semaines entourant le 15 août, à savoir du lundi 13 août 2007 au vendredi 24 août 2007.

Nous vous invitons à bien vouloir vous rapprocher de vos interlocuteurs habituels afin d'examiner avec eux les dispositions à prendre pour vous assurer le meilleur confort possible pendant cette période.

L'ensemble des équipes du GROUPE MARTIN RETORD vous remercie par avance de votre compréhension, et vous souhaite un bon été.